

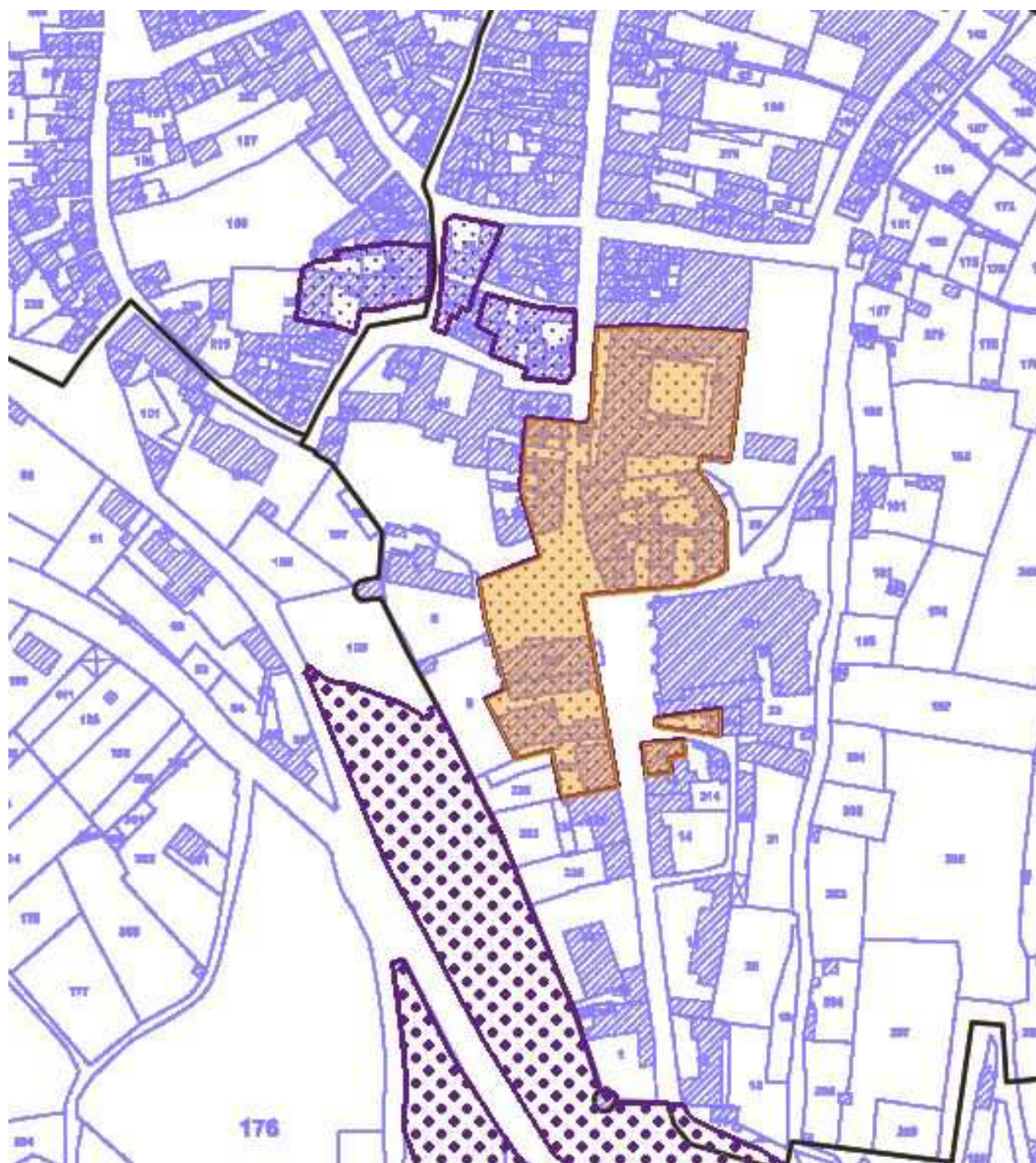
YONNE / SITE INSCRIT n°5

## ABORDS DE L'ÉGLISE SAINT LAZARE ET DE LA TOUR DE L'HORLOGE

Commune : Avallon

Localisation géographique : Avallon

Date de l'inscription : 29 janvier 1944



## FICHE D'IDENTITE DU SITE

### **Intitulé de l'arrêté d'inscription :**

L'ensemble formé par les abords de l'église Saint Lazare et de la tour de l'horloge, parcelles cadastrales visées...

### **Modalités de l'inscription :**

Arrêté du Ministre de l'Education nationale, vu la loi n°421 du 28 juillet 1943

### **Statut de propriété au moment de l'inscription :**

Propriétés privées et publique

### **Superficie :**

ponctuelle

### **Qualification du site :**

Site urbain, abords de monuments historiques

Caractéristiques intrinsèques : constructions anciennes, espaces publics

### **Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:**

Site d'intérêt paysager et historique régional

### **Autres protections du site (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):**

#### **Protections antérieures :**

- Inscription au titre des monuments historiques le 5 octobre 1925 de l'élévation de la Maison à Tourelle rue Saint Lazare
- Inscription au titre des monuments historiques le 19 janvier 1927 de la maison 6 rue Bocquillot
- Classement au titre des monuments historiques le 9 janvier 1930 de la Tour de l'horloge

#### **Protection ultérieure :**

- ZPPAUP crée le 13 mars 1995, révisée et crée le 12 septembre 2006

### **Autres protections des abords du site (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):**

#### **Protection antérieure :**

- Classement sur la liste de 1840 de l'Eglise Saint-Lazare

#### **Protection ultérieure :**

- Inscription au titre des sites le 7 février 1944 des maisons anciennes sises dans les rue Maison-Dieu et du Collège

### **Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)**

Oui, 3 fiches descriptives (monuments historiques)

### **Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels**

Sans objet.

## CARACTERISTIQUES DU SITE

Le site inscrit porte sur une partie des abords de deux monuments majeurs du centre historique d'Avallon : l'église Saint-Lazare et la Tour de l'Horloge classées respectivement au titre des monuments historiques en 1840 et 1930. Il inclut la Tour de l'Horloge ainsi que deux maisons du XV<sup>e</sup> siècle, la Maison Morand et la Maison à Tourelle qui avaient été préalablement inscrites à l'inventaire des monuments historiques en 1925 et 1927,



La plupart des constructions anciennes protégées par le site inscrit ont été identifiées par la ZPPAUP comme « immeubles remarquables ». Certaines d'entre elles ont de plus été repérées par la ZPPAUP en tant qu'éléments historiques majeurs :

- l'ancien couvent des Ursulines du XVII<sup>e</sup> siècle, l'ancien grenier à sel du XV<sup>e</sup> siècle,



- L'ancien Auditoire



## SON ENVIRONNEMENT

Le site inscrit est situé au cœur du centre historique d'Avallon dont le tissu urbain, hérité en grande partie de l'époque médiévale, présente un caractère homogène et compact très préservé, tant par les hauteurs et les volumes des constructions que par les matériaux employés ou la forme des toitures.



## SON EVOLUTION

### Utilisation et fréquentation du site

Site urbain, cœur de ville historique.

### Etat du site

Les constructions sont pour la plupart restaurées. La Maison à Tourelle ou Maison des sires de Domecy est en cours de restauration avec le concours de la Fondation du patrimoine. Elle doit devenir la Maison du patrimoine d'Avallon en lien avec l'office du tourisme et le musée de l'Avallonnais et accueillera des expositions, un atelier recevant des chercheurs et des artistes et des manifestations liées à l'animation du quartier historique.



Une place accueillant du stationnement a été aménagée devant l'ancien Auditoire.



## EVALUATION REGLEMENTAIRE

La protection du site inscrit est assurée par la ZPPAUP qui couvre l'ensemble du centre ancien et dont la création en 1995 a suspendu les effets du site inscrit.

## RECOMMANDATIONS DE GESTION

La création de la ZPPAUP en 1995 a suspendu les effets du site inscrit et ce sont, depuis cette date, les règles de protection de la ZPPAUP qui s'appliquent au site inscrit.

### Recommandations en matière d'espaces publics

Essayer dans ces abords très touristiques des deux monuments majeurs du cœur historique,

- de limiter l'impact du stationnement
- de trouver d'autres solutions pour le fleurissement que des bacs en béton.

